



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 2009 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o*O*o-----

Etaient présents :

Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,
MM. André MARQUETTE, Michel LEVET, Pierre BEAUDET, Georges
CHOSSAT, Roger BAUSSAND, Maires-adjoints,
Mme Dominique BIBOLLET, M. Claude BONMARIN, MMmes Annabelle
COUTY, Christine DUFOUR, MM. Matthieu HENRY, Jean-Yves
LAPIERRE, Mme Sylvie LEFEBVRE, MM. Jean-Philippe MOLLARD,
Gérard REY, Mme Michèle TISSOT, M. Michel WIRTH, Conseillers
municipaux

Avaient donné procuration : MMmes Josette DURET, Isabelle SESMAT, Conseillère municipale.

Absent, excusé : /

Monsieur Matthieu HENRY, désigné par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 25 mars 2009 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

*** APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 02 mars 2009
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o*O*o-----

Modification de l'ordre du jour

Les points suivants viendront modifier l'ordre du jour transmis par courrier :

Retrait du point n° 15 :

- Convention avec l'Association des amis de la musique d'Argonay

Ajout de cinq nouveaux points :

- Approbation des Comptes Administratifs 2008 – Budget Aménagement de terrains
- Approbation des Comptes de Gestion – Budget Aménagement de terrains 2008
- Décision Modificative au Budget Principal (n°2)
- Acquisition d'un local commercial Route du Barioz (Annule et remplace la délibération précédente)
- Résultat de la consultation pour le marché de travaux d'extension du parking du lycée Louis Lachenal – Autorisation de signature

Nouvel ordre du jour :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance précédente
2. Approbation du Compte Administratif du Budget Principal
3. Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal
4. Affectation définitive du résultat 2008
5. Décision modificative au Budget Principal (N°1)
6. Décision modificative au Budget Principal (N°2)
7. Approbation du Compte Administratif du Budget Aménagement de terrains
8. Approbation du Compte de Gestion du Budget Aménagement de terrains
9. Vote des trois taxes directes locales pour l'année 2009
10. Création de six postes d'agents saisonniers d'une durée d'un mois chacun
11. Vote d'un tarif pour le secteur Jeunes
12. Modification du règlement intérieur du Centre de loisirs
13. Fixation des loyers de deux logements de la maison communale, sise route de Sous Convers
14. Acquisition d'une parcelle AC n°348 d'une contenance de 105 m², route des Menthonnex
15. Vente d'un local commercial, si route du Barioz
16. Autorisation de signature d'une convention avec le Rabelais pour la participation au festival « Attention les feuilles »
17. Autorisation de signature par Monsieur le Maire d'une convention avec le C.A.U.E.
18. Autorisation de signature par Monsieur le Maire d'une convention avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy et la Région relative à la mise en œuvre du tri sélectif
19. Approbation du programme de travaux pour le terrain de foot synthétique
20. Résultat de la consultation pour le marché de travaux d'extension du parking du lycée Louis Lachenal – Autorisation de signature
21. Subventions
22. Questions diverses
 - M.A.P.A.

2009/ 34 - **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2008 – BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2008 du Budget Principal, puis quitte la salle, ne prenant pas part au vote.

L'arrêté des comptes de la collectivité pour le budget principal 2008 fait apparaître :

Opérations de l'exercice

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	6 379 655.70	3 469 316.28
Dépenses annulées	193.28	2 159.57
Dépenses nettes	6 379 462.42	3 467 156.71
Recettes émises	5 236 623.79	4 579 108.87
Recettes annulées	770.57	1 056.80
Recettes nettes	5 235 853.22	4 578 052.07
Résultat de l'exercice	- 1 143 609.20	1 110 895.36
Résultat reporté	1 467 603. 78	
Résultat	323 994.58	1 110 895.36
Résultat global		1 434 889.94

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 35 - **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION –
BUDGET PRINCIPAL 2008.**

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion de l'exercice 2008 dressés par le Trésorier de la Commune pour la comptabilité du Budget Principal.

Après en avoir pris connaissance, et constatant que les Comptes Administratifs de la Commune étaient en tout point identiques aux Comptes de Gestion, le Conseil municipal approuve les Comptes de Gestion de l'exercice 2008 du Budget Principal dressés par le Trésorier comptable de la Commune.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 36 - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2008.

Monsieur le Maire expose :

FONCTIONNEMENT	Dépenses émises	Recettes émises	Excédent
Reports antérieurs			
	3 467 156,71 €	4 578 052,07 €	1 110 895,36 €
Total			1 110 895,36 €

INVESTISSEMENT	Dépenses émises	Recettes émises	Excédent	Déficit
Reports antérieurs			1 467 603,78 €	
	6 379 462,42 €	5 235 853,22 €		- 1 143 609,20 €
Total			323 994.58 €	

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (2 130 093.71 €) et en recettes (795 630.50 €), ainsi que de l'excédent reporté (323 994.58 €), il convient d'affecter 1 010 468.63 € en excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

L'excédent d'investissement, d'un montant de 323 994.58 €, est affecté en résultat reporté (article 001).

La différence entre l'excédent de fonctionnement et le montant affecté en investissement, d'un montant de 100 426.73 € est affecté en excédent reporté (article 002).

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

2009/ 37 - DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL (N° 1).

Monsieur le Maire expose :

Dépenses d'investissement :

16449	00B	Emprunt avec option de tirage	- 1 600 000.00 €
16449	OR	Emprunt avec option de tirage	<u>+ 1 600 000.00 €</u>
			0.00 €

Recettes d'investissement :

001	OOB	Résultat reporté	- 6 500.00 €
1068	OR	Affectation anticipée du résultat	- 6 310.07 €
16449	OOB	Emprunt avec option de tirage	- 1 600 000.00 €
16449	OR	Emprunt avec option de tirage	+ 1 600 000.00 €
280418	OOB	Amortissement subvention	+ 1.40 €
10 222	OR	Fonds de Compensation de la TVA	<u>+ 12 808.67 €</u>

0.00 €

Recettes de fonctionnement :

002	OOB	Excédent ordinaire reporté	+ 5 627.93	€
7411	OR	Dotation forfaitaire	- 4 627.93	€
776	OOB	Différence sur réalisation	<u>- 1 000.00</u>	€
			0.00	€

La section de fonctionnement s'équilibre :

En dépenses et en recettes à la somme de 4 224 611,80 €

La section d'investissement s'équilibre :

En dépenses à la somme de :

Restes à réaliser	2 130 093.71	€
Propositions nouvelles	5 217 704.79	€
Total	7 347 798.50	€

En recettes à la somme de :

Restes à réaliser	795 630.50	€
Recettes nouvelles	6 552 168.00	€
Total	7 347 798.50	€

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 38 - **DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL (N°2).**

Monsieur le Maire expose :

Dépenses d'investissement :

2111	Terrains nus	+ 1 000.00	€
2112	Terrains de voirie	+ 11 000.00	€
2183	Matériel informatique	+ 8 000.00	€

Recettes d'investissement :

10 222	Fonds de Compensation de la TVA	+ 20 000.00	€
--------	---------------------------------	-------------	---

Dépenses de fonctionnement :

60621	Combustible (gaz vestiaires sportifs)	+ 15 684.00	€
6281	Cotisation Association des Maires	+ 192.00	€
6455	Assurance personnel	+ 744.00	€
6458	Cotisation CNAS	+ 1 961.00	€
TOTAL		+ 18 581.00	€

Recettes de fonctionnement :

7311	Contributions directes	+ 18 581.00	€
------	------------------------	-------------	---

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 39 - **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2008 – BUDGET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS**

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2008 du Budget Aménagement de Terrains, puis quitte la salle, ne prenant pas part au vote.

L'arrêté des comptes de la collectivité pour le Budget Aménagements de Terrains 2008 fait apparaître :

Opérations de l'exercice

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	7122.20	7122.2
Dépenses annulées	0	0
Dépenses nettes	7122.20	7122.20
Recettes émises	7122.20	7122.20
Recettes annulées	0	0
Recettes nettes	7122.20	7122.20
TOTAL	0	0

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 40 - **APPROBATION DES COMPTE DE GESTION –
BUDGET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS 2008.**

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire présente les Comptes de Gestion de l'exercice 2008 dressés par le Trésorier de la Commune pour la comptabilité du Budget annexe Aménagement de Terrains.

Après en avoir pris connaissance, et constatant que les Comptes Administratifs de la Commune étaient en tout point identiques aux Comptes de Gestion, le Conseil municipal approuve les Comptes de Gestion de l'exercice 2008 du Budget annexe Aménagements de Terrains dressés par le Trésorier comptable de la Commune.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 41 - **VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES
POUR L'ANNÉE 2009.**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 30 janvier 2009, les taux des différentes taxes locales avaient été fixés. Toutefois, après communication de l'état de notification des taux d'imposition par les services fiscaux, il s'avère que le coefficient de variation proportionnelle ne permet pas de fixer un taux de taxe foncière supérieur à 29.72 %, alors qu'il avait été fixé à 29.73 %.

Les taux retenus sont donc les suivants :

	2004	2009
Taxe d'habitation	6.32 %	6.44 %
Foncier bâti	8.09 %	8.25 %
Foncier non bâti	29.15 %	29.72 %

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 42 - **CRÉATION DE SIX POSTES D'AGENTS
SAISONNIERS D'UNE DURÉE D'UN MOIS
CHACUN.**

Monsieur le Maire expose :

Afin de répondre aux besoins du service des espaces verts,

Il est proposé au conseil municipal

✓ De créer 6 postes saisonniers, dont la durée pour chacun ne dépasse pas un mois.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 43 - **VOTE D'UN TARIF POUR LE SECTEUR JEUNES.**

Monsieur Pierre BEAUDET, Maire-adjoint, expose :

Plusieurs délibérations ont fixé les tarifs des activités proposées aux jeunes. Le tarif d'un stage d'une semaine est ainsi fixé à 37.5 € celui d'une demi-journée à 7.50 €

Il n'existe donc pas de tarif adapté à certaines activités proposées par le secteur Jeunes (sorties, rencontres autour d'un repas...). Il convient d'enrichir les tarifs possibles, en ajoutant un tarif de 3.5 € pour ces activités.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

**2009/ 44 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CENTRE DE LOISIRS.**

Monsieur Pierre BEAUDET, Maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la modification de deux points du règlement en vigueur :

- ✓ Il existe actuellement trois formules d'inscription au centre de loisirs : demi-journée, matinée/repas, journée complète. Afin de répondre aux besoins de la population, il convient d'ajouter la formule repas/après-midi.
- ✓ Les familles peuvent actuellement retirer l'inscription de leur enfant 48 heures à l'avance. Il est proposé de fixer cette période de désistement à une semaine en période de vacances, afin de prévoir au plus juste l'encadrement nécessaire et l'organisation des activités.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----o*O*o-----

**2009/ 45 - FIXATION DES LOYERS DE DEUX LOGEMENTS DE
LA MAISON COMMUNALE, SISE ROUTE DE SOUS
CONVERS.**

Monsieur Pierre BEAUDET, Maire-adjoint, expose :

Les logements occupés par des professionnels de santé ont été libérés, suite à la livraison de la Maison de Services « Les Tilleuls ». Après rénovation, ces logements seront remis à la location.

Le premier, situé au rez-de-chaussée, accueillera les bureaux de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.). Le deuxième sera loué à des personnes respectant les critères d'attribution des logements sociaux, et en particulier les plafonds de ressources.

Il est proposé de fixer les loyers de ces deux locaux en référence au secteur locatif social.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ De fixer le prix au mètre carré à 5.10 € (en référence à la circulaire du 04 juillet 2008 fixant les plafonds de loyer des logements locatifs sociaux PLUS) :
 - soit pour le logement au rez-de-chaussée, d'une contenance de 80 m², la somme de 408.00 €
 - et pour le logement à l'étage, d'une contenance de 87 m², la somme de 443.70 €
- ✓ De prévoir une clause de révision annuelle des loyers en fonction de l'IRL, Indice de Référence des Loyers, communiqué par l'INSEE.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux afférents.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 46 - **ACQUISITION D'UNE PARCELLE AC N°348
D'UNE CONTENANCE DE 105 M², ROUTE DES
MENTHONNEX.**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la sécurisation de la route des Menthonnex, un trottoir a été partiellement réalisé sur une propriété privée.

Il convient de régulariser cette emprise foncière par l'acquisition par la Commune auprès de Monsieur et Madame Pierre PERRIN d'une parcelle de 105 m².

Les services fiscaux, par courrier daté du 9 février 2009, ont estimé à 90 € le prix au mètre carré.

- Le conseil municipal, après avoir délibéré,
- ✓ Accepte cette acquisition au prix de 9 450.00 €
 - ✓ Dit que les crédits sont prévus à l'article 2111.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 47 - **VENTE D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ
46 ROUTE DU BARIOZ.**

(Annule et remplace la délibération n°2009/30 en date du 02 mars 2009)

Madame Michèle Tissot quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 19 février 2007, le Conseil municipal décidait, dans le cadre de la réalisation d'une Maison de Services comprenant des logements et des locaux à destination des professions médicales, d'acquérir au prix de 337 365 €TTC pour 198.45 m², des locaux commerciaux destinés à la création d'une officine de pharmacie.

Le dernier recensement n'ayant pas permis à court terme la création de cette officine,

Considérant la superficie importante des locaux comprenant 2 lots dont la Commune est désormais propriétaire,

Considérant la demande d'une SCI relative à la création d'une activité d'infirmière, activité cohérente par rapport au projet initial,

Considérant l'estimation de la valeur du local par les services fiscaux en date du 26 février 2009, évaluée entre 65 000 €et 70 000 €

Considérant que le local est exigü et qu'il n'a qu'une source de lumière naturelle,

Il est proposé au Conseil municipal

- ✓ de céder le local de 42.50 m², sis 46 route du Barioz, à la SCI les tilleuls au prix de 67 845 €

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

(Madame Michèle TISSOT ne prend pas part au vote)

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

2009/ 48 - **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC LE RABELAIS POUR LA
PARTICIPATION AU FESTIVAL « ATTENTION LES
FEUILLES ».**

Monsieur André MARQUETTE, Maire-adjoint, expose :

La commune va livrer sous peu une Maison des Associations comprenant une scène et un auditorium permettant d'accueillir une centaine de personnes. Une proposition de partenariat a été formulée par le Directeur de la salle de spectacle Le Rabelais, salle gérée par la Communauté de l'Agglomération Annécienne, par laquelle il est proposé d'accueillir un spectacle dans le cadre du festival de chanson française « Attention les Feuilles ».

La participation de la Commune, couvrant le reste à charge non financé par la billetterie et les partenaires, s'élèverait à environ 1 500.00 €

Considérant qu'il est souhaitable de faire vivre cette scène en accueillant des spectacles de qualité et que la participation d'Argonay à un festival de renommée permet de marquer l'ouverture de ce lieu, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

**2009/ 49 - AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR
LE MAIRE D'UNE CONVENTION AVEC LE
C.A.U.E.**

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal a à cœur de mettre le développement durable au centre des projets. Aussi, il est proposé de s'associer avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.), pour que celui-ci réalise le cahier des charges de consultation pour une Approche Environnement de l'Urbanisme de l'opération « les Rigoles ».

Aussi, il est proposé au Conseil municipal

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée de mission d'accompagnement de la démarche A.E.U. avec le C.A.U.E.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

**2009/ 50 - AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR
LE MAIRE D'UNE CONVENTION AVEC LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ANNECY
ET LA RÉGION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE
DU TRI SÉLECTIF.**

Monsieur le Maire expose :

La Région Rhône-Alpes a attribué une subvention à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy pour la mise en place de la collecte sélective. Il a été convenu de répartir cette subvention entre la Communauté d'Agglomération d'Annecy et des communes la composant, selon les travaux réalisés.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal

- ✓ D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention de reversement.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 51 - **APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX
POUR LE TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE.**

Monsieur Roger BAUSSAND, Maire-adjoint, expose :

La commune d'ARGONAY met à disposition de l'Union Sportive d'ARGONAY un ensemble sportif composé de deux terrains de football, un en herbe et un avec un revêtement synthétique réalisé en 2000.

Ce terrain synthétique qui permet la pratique du football par tout temps (sauf neige) dans de bonnes conditions est très fréquenté par l'ensemble des équipes représentant plus de 250 joueurs, des catégories "poussins" à "vétérans".

Le revêtement synthétique a été mis à rude épreuve et a souffert, notamment la fibre qui s'est fibrillée, s'est cassée et n'a actuellement plus la souplesse normalisée. Le terrain est dur.

Afin d'éviter les traumatismes des joueurs, notamment concernant les plus jeunes, la municipalité a souhaité changer le revêtement synthétique. La structure et le système drainant conformes et en bon état de fonctionnement seront conservés.

Le programme comprend :

- dépose et évacuation du revêtement en place
- mise en place d'un gazon synthétique
- leste avec sable et granulats caoutchouc
- réalisation d'un accès avec portail barreaudé de 5.00 m de largeur
- renforcement du grillage périphérique

L'estimation du projet ressort à 301 337.00 €HT, soit 360 399.05 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve le programme de travaux proposé,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 52 - **RÉSULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU PARKING DU LYCÉE LOUIS LACHENAL – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

Monsieur Michel LEVET, Maire-adjoint, expose :

Il est rappelé au Conseil municipal son approbation du programme de travaux au cours de la séance du 02 mars 2009 concernant l'extension du parking du Lycée Louis Lachenal.

Un marché à procédure adaptée a été lancé :

Estimation : 190 655.00 €HT

La commission de travaux, après ses réunions des 26 et 30 mars 2009, propose de retenir l'offre de l'entreprise :

GIMBERT : 150 588.00 €HT - 180 103.25 €TTC, soit – 21.02 % par rapport à l'estimation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote :



Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2009/ 53 - **SUBVENTIONS.**




Monsieur André MARQUETTE, Maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Bibliothèque Jean Collonge	4 500.00 €
	NAFSEP (Sclérose en plaque)	150.00 €

Madame Christine DUFOUR, Conseillère municipale, expose :


Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Maison Familiale Rurale de Crolles	59.00 €
	A.E.E.A. (Crédits B.C.D. pour 160 élèves)	1 524.80 €
	O.C.C.E. (Crédits B.C.D. pour 102 élèves)	972.06 €

Madame Michèle TISSOT, Conseillère municipale, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Handisport Haute-Savoie	100.00 €
---	-------------------------	----------

 Association des chiens guides d'aveugles 100.00 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
suivent les signatures,
Le Maire,

Gilles FRANÇOIS

AFFAIRES DIVERSES

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 30 mars 2009

	DESIGNATION	MONTANT € HT			CONSEIL MUNICIPAL			ENTREPRISE
		10 001 à 50 000	50 001 à 90 000	90 001 à 206 000	Inform° sur projet	Résultat consultation		
					Date	Date	Montant € HT	
BONS DE COMMANDE	ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC			X	26.01.09	30.03.09	Prix unitaires	MARC FAVRE